

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du vendredi 17 octobre 2014 à 18 h 00 à ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. DEPOISSON souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté.

Le Président ouvre la séance.

M. Jean-Paul GROSSO est désigné secrétaire de séance.

Le Précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1 – LES LOGEMENTS A ST MARTIN-LES-EAUX

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises.

2 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec Mme Magali GRANIER au taux de sur un montant de 500 000 € HT de travaux.

3 – AMENAGEMENT DU PRESBYTERE A VILLEMUS

A. Mise à disposition

L'assemblée accepte à l'unanimité la mise à disposition de ce bâtiment.

B. Contrat de maîtrise d'œuvre

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. PERRIN

4 – TRAVAUX DE VOIRIE

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'Ets COLAS titulaire du marché de voirie.

5 – PROGRAMME D'INTERÊT GENERAL (PIG)

Le pôle habitat de la Direction Départemental des Territoires (DDT) suggère de solliciter auprès de la Préfecture un PIG.

Le programme permet d'identifier les logements insalubres tout comme les bâtiments vétustes.

L'assemblée décide à l'unanimité de solliciter un PIG.

6 – PROGRAMME LIFE – ANC PAR PHYTOEPURATION – Avenant 2

La législation a évolué et permet d'aménager les dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) par phytoépuration avec un seul filtre au lieu de deux ce qui modifie le bordereau de prix.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 avec le groupement d'entreprise AIRTEREO et AQUATIRIS.

7 – HÔTEL GALILEE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

Suite à la résiliation du contrat avec l'Ets titulaire du lot n°1 pour cause de retards et difficultés diverses.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du marché de substitution.

8 - DECISION MODIFICATIVES

L'assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

A. L'augmentation des crédits dépenses/recettes suivantes :

→ Budget Principal

		<u>Crédits supplémentaires</u>
Salle d'activités à AUBENAS (crédits ouverts 300 000 €)....	4581	+ 500 000 €
Equilibré par une recette provenant de la Commune	4582	+ 500 000 €

→ Service ateliers relais

Institut des huiles essentielles (crédits ouverts 609 024 €)	2313-024	+ 50 000 €
Equilibré par une recette supplémentaire provenant du CG04	1323-024	+ 50 000 €

B. Les virements de crédits au Budget principal suivants :

Art/op à créditer	Montant	Art/op à Débiter	Montant
2317-136 - Rue Scarpée	+ 70 000 €	2317-135 - Place du Mitant Cette place sera réalisée en 2015. De nouveaux crédits seront inscrits au BP	- 70 000 €
2317-148 Op nouvelle Aménagement entrée village REILLANNE	+ 20 000 €		
2317-146 - Voirie 2014	+ 200 000 €	2317-145 - City Stade	- 20 000 €
		2313-139 - CLSH Virebois	- 200 000 €

Séance close à 19h00

Mane, le 28 octobre 2014

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,




Jacques DEPIEDS